



Mairie
38142 Besse en Oisans

Téléphone : 04 76 80 25 80
email : mairie.besse38@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 02 DECEMBRE 2022 A 17H00**

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV de la dernière réunion**
- **Travaux : avancement / programmation / demandes de subventions**
- **Gestion budgétaire et comptable (suivi du budget / décisions modificatives / subventions et participations, divers etc.)**
- **Tarifs 2023**
- **Convention Parc National des Ecrins**
- **Urbanisme : demandes d'empiètement du domaine public / points sur les dossiers en cours**
- **Restitution du travail des différentes commissions**
- **Point sur la CCO et les différents syndicats**
- **Fêtes de fin d'année et réflexion sur possibles animations/fête du village**
- **Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion (préparation budget 2023 / programmation des travaux)**
- **Questions diverses**

DELIBERATIONS :

- **N° I 12 2022 « Restauration du Patrimoine Bâti du Village – Voies piétonnes et Placettes »**: demande de subvention au Département de l'Isère (Territoire Oisans) pour une programmation des travaux sur 2023 / 2024 / Modificatif de la délibération 2022 09 III suite à réévaluation des coûts des prestations
- **N° II 12 2022 / Aire Naturelle de Bivouac (camping municipal)** : mise à l'étude de l'extension du réseau d'électricité en vue du raccordement du camping au réseau
- **N° III 12 2022 / Aire Naturelle de Bivouac (camping municipal)** : mise à l'étude de l'extension du réseau d'assainissement collectif en vue du raccordement du camping au réseau
- **N° IV 12 2022 / Eclairage Public** : décision de diminuer l'intensité lumineuse entre 22H30 et 5H. Cette mesure sera effective dès la mise en place des équipements nécessaires.
- **N° V 12 2022 / Budget -Décision Modificative 2** : inscription de crédits supplémentaires en recettes et en dépenses d'investissement pour l'opération de Requalification de la piste de contournement
- **N° VI 12 2022 / Budget - Décision Modificative 3** : inscription de crédits pour réalisation de transferts entre imputations comptables suite à mise à jour de l'inventaire (investissement)
- **N° VII 12 2022 / Budget – Subventions associations** : attribution de subventions de fonctionnement à des associations locales
- **N° VIII 12 2022 / Participation de la commune au frais de cantine pour les enfants scolarisés au Collège de Bourg d'Oisans** : participation à hauteur de 50% de la demi-pension
- **N° IX 12 2022 / Tarifs 2023** :

EAU : délibérations relatives à l'adoption du règlement intérieur de l'eau et à ses éventuelles modifications / pas de modification pour 2023 (*délibération V 11 2014 du 28/11/2014 toujours en vigueur*)
ASSAINISSEMENT : compétence et tarifs SACO

A rappeler qu'à ces deux facturations s'ajoutent depuis 2008 les taxes « Agence de l'Eau » ; taxes qui seront recouvertes par la Commune pour le compte de l'Agence de l'eau selon un calcul imposé.

DENEIGEMENT ET PETITS TRAVAUX POUR LE COMPTE DE PARTICULIERS : sans changement par rapport à 2022 soit : 30 € / heure

REMUNERATIONS :

Personnel non qualifié :	SMIC + Congés Payés
Personnel qualifié :	120% du SMIC + Congés Payés
Heure de tracteur (<i>travaux courants</i>) sans chauffeur :	34 €

Heure de tracteur (*travaux courants*) + chauffeur : 34 € + rémunération pers. qualifié
Heure de tracteur (*déneigement ou terrassement*) : 46 €
Heure de tracteur + chauffeur (*déneigement ou terrassement*) : 46 € + rémunération pers. qualifié
(sans changement par rapport à 2022)

CAMPING MUNICIPAL (AIRE DE BIVOUAC DES GRANGES DU GAY) :

Adulte à partir de 16 ans : 5.50 € par personne et par nuitée
Enfant de moins de 10 ans : gratuit
Enfant de 10 à 16 ans : 4.00 € par personne et par nuitée
Le jeton de douche passe à 2.50 €
Le tarif garage mort passe à 5.50 € par jour

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Pour les personnes inscrites sur les rôles d'impôts de la commune 130 €
Location de la vaisselle 70 €
(A noter que la location de la vaisselle se fait uniquement dans le cadre de la location conjointe de la salle polyvalente)
sans changement par rapport à 2022

LES AUTRES TARIFS :

Locations des garages et des box de stationnement (Ste Anne / Entrée du Village / Maison des Alpages)
Concessions de cimetière
Duplication d'un dossier d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...)
Abonnements à la Bibliothèque Municipale
Refacturation de la vaisselle endommagée (salle polyvalente)
restent inchangés.

- **N° X 12 2022 / convention Parc National des Ecrins :** renouvellement de la convention d'application pour la mise en œuvre du programme d'actions de la charte du territoire du Parc National des Ecrins pour une nouvelle période de 3 ans (2022 2023 et 2024)
- **N° XI 12 2022 / Urbanisme :** Autorisation d'empiètement et de surplomb du domaine public accordée avec modifications des dimensions
- **N° XII 12 2022 Urbanisme :** Autorisation de servitude de passage de canalisation d'assainissement sous chemin communal / secteur assainissement non collectif
- **N° XIII 12 2022 / Gestion du personnel communal :** renouvellement du contrat d'assurance de prévoyance statutaire
- **N° XIV 12 2022 / Correspondant communal Incendie et secours :** Mme OUGIER (RANNOU) Irène (1^{er} Adjoint) est désignée correspondante communale en matière d'incendie et de secours
- **N° XV 12 2022 / Conseil en énergie partagé :** renouvellement du service proposé par TE38 en vue de la maîtrise et de l'optimisation des dépenses énergétiques communales (Eclairage public, bâtiments communaux)

TRAVAUX : PROGRAMMATION ET AVANCEMENT :

- Requalification de la Piste : travaux finalisés, route mise en service
- Véhicule de service : livraison en cours / sera opérationnel pour assurer une partie du déneigement cet hiver
- Requalification du camping municipal : comme vu dans les délibérations, phase 1 : mise à l'étude en vue de raccordement aux différents réseaux

QUESTIONS DIVERSES :

- **Sapin de Noel :** le Sapin de Noel de la commune aura lieu le samedi 17 décembre à 17h à la salle polyvalente. Distribution de cadeaux aux enfants et à nos aînés inscrits sur la liste électorale (les bénéficiaires ont reçus un courrier de notification) – Gouter et Papillotes.
Tous les habitants de Besse sont invités
- **Autres activités ou manifestations :** une réflexion est en cours en vue de l'organisation d'une potentielle « Fête du Village »
- **Personnel Communal :** à l'issue de la réunion du Conseil Municipal, la médaille d'argent du travail est remise à M. Guy HUSTACHE, qui est parti à la retraite au printemps 2022 après 26 ans au service technique de la Commune, en remerciement pour ses années de travail exécutées avec professionnalisme et rigueur.

